

Sujet : Re: renouvellement concession de plage Le Crotoy
De : CAFFIN Cyrille - DREAL Hauts-de-France/SR/PSSOH/UCSOH
<Cyrille.Caffin@developpement-durable.gouv.fr>
Date : 27/05/2021 08:09
Pour : ddtm-sel-bl-pgl@somme.gouv.fr
Copie à : BIADALA Christophe - DREAL Hauts-de-France/SR/PSSOH/UCSOH
<christophe.biadala@developpement-durable.gouv.fr>

bonjour

Seuls étant permis sur une plage les équipements et installations démontables ou transportables, il n'y aura pas d'impact sur le système d'endiguement en cours de définition par le syndicat mixte.

donc RAS de notre côté

CC

Cyrille CAFFIN

Ingénieur contrôle des ouvrages hydrauliques
DREAL Hauts de France, Service risques
56, rue Jules Barni, 80 000 AMIENS
tél : 03 22 82 90 71 ou 06 85 40 41 55

<http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/>

Le 26/05/2021 à 13:50, DDTM 80/SEL/BL/PGL (Pôle Gestion du Littoral) (par centre serveur AC) a écrit :

Bonjour,

Dans le cadre du renouvellement de la concession de plage de la commune de Le Crotoy, je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce jointe, le dossier, pour étude et avis.

Avec nos remerciements
Cordialement

--